

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 juillet 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet, le Conseil Municipal**
Présents : 16 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 18 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Monsieur GUERIN Philippe (donne pouvoir à Monsieur LINGRAND Beñat), Madame BELASCAIN Aurelie (donne pouvoir à Monsieur DESCAMPS Didier).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-40 : AUTORISATION DE SE POURVOIR EN CASSATION

Madame Mialocq a assigné le Sud-ouest pour obtenir un droit de réponse par devant le tribunal judiciaire de Bayonne pour un article paru le 25/01/2025. Son assignation a été rejetée. Elle a fait appel contre cette assignation et l'appel a également été rejeté.

Considérant que le coût de cette procédure en cassation serait au minimum de 5 760€ TTC ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE UNIQUE : DECIDER** de ne pas exercer le pourvoi en cassation dans le cadre de l'instance en droit de réponse engagée contre le journal SUD OUEST.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 27/07/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

